REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/040 DU 24 AVRIL 2018 PORTANT NOMINATION DES MAGISTRATS DE CERTAINES JURIDICTIONS SUPERIEURES

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats tel que modifié à ce jour ;

Vu la Loi n° 1/07 du 25 février 2005 régissant la Cour Suprême ;

Vu la Loi n° 1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu le Décret n° 100/122 du 28 novembre 2005 portant Organisation du Ministère de la Justice ;

Sur proposition du Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux ;

Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Après approbation du Sénat ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Conseillers à la Cour Suprême :

- **Madame NKESHIMANA Anne Marie,** en remplacement de Monsieur BARANKARIZA Oscar :
- **Monsieur NSAVYIMANA Célestin,** en remplacement de Monsieur NSHIMIRIMANA Jean Marie Vianney ;
- **Madame KANYANA Médiatrice ;** en remplacement de Madame MANARIYO Marie Rose ;
- **Monsieur NDUWIMANA Yves,** en remplacement de Monsieur NDIKUMASABO Noël ;
- **Madame MBONIGABA Godelieve ;** en remplacement de Madame NZOJIBWAMI Christella ;
- **Monsieur MANIRAKIZA Jérémie ;** en remplacement de Monsieur BUYOYA Domitien.

Article 2 : Est nommé Président de la Cour d'Appel de Gitega :

Monsieur SINDAYIZERUKA Jean Damascène.

Article 3 : Est nommée Président de la Cour Administrative de Bujumbura :

Madame BISHOBOYE Spès Caritas.

Article 4 : Est nommée Président du Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa :

Madame NSHEMEZIMANA Odette.

Article 5 : Est nommée Procureur de la République à Cankuzo :

Madame NDIZEYE Perpétue.

Article 6 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 7 : Le Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 24 avril 2018,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA PROTECTION CIVIQUE ET GARDE DES SCEAUX,

Aimée Laurentine KANYANA.